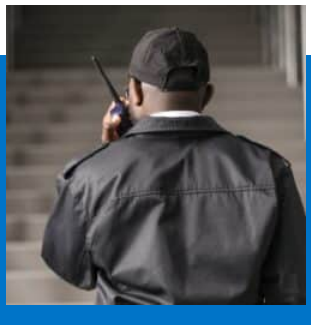


Certificat Professionnel - Agent de prévention et de sécurité (CQP APS)

Personnes concernées

Postulant en entreprise de sécurité.

Objectifs de la formation

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité Intérieure. Connaître les bases légales et réglementaires de la fonction. Accueillir et orienter le public. Utiliser les matériels, renseigner les documents. Porter secours aux victimes et intervenir sur un début d'incendie. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise ou d'organisme privé ou public.

Contenu de la formation

MODULE JURIDIQUE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

- Séquence 1 : Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application,
- Séquence 2 : Connaître les dispositions utiles du code pénal,
- Séquence 3 : Application de l'article 73 du code de procédure pénale,
- Séquence 4 : Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques,
- Séquence 5 : Respecter la déontologie professionnelle.

MODULE STRATÉGIQUE : GESTION DES PREMIERS SECOURS

- Séquence 1 : Savoir mettre en oeuvre les gestes élémentaires de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS,
- Séquence 2 : Savoir transmettre des consignes,
- Séquence 3 : Réaliser une remontée d'informations.

MODULE GESTION DES RISQUES : GESTION DES RISQUES

- Séquence 1 : Connaître les risques majeurs,
- Séquence 2 : Connaître les risques électriques,
- Séquence 3 : Initiation au risque incendie,
- Séquence 4 : Maîtriser la gestion des alarmes,
- Séquence 5 : Protéger le travailleur isolé.

MODULE ATTITUDE PROFESSIONNEL

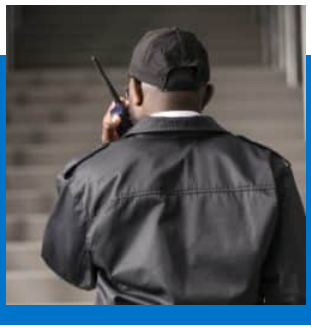
- Séquence 1 : Maîtriser les techniques d'information et de communication,
- Séquence 2 : Préparation d'une mission.

MODULE GESTION DES CONFLITS

- Séquence 1 : Savoir analyser les comportements conflictuels,
- Séquence 2 : Gérer et résoudre un conflit.

MODULE TECHNIQUE : SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

- Séquence 1 : Savoir accueillir et contrôler les accès,
- Séquence 2 : Maîtriser un poste de contrôle de sécurité,
- Séquence 3 : Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes,
- Séquence 4 : Gestion de l'événementiel,
- Séquence 5 : Inspection visuelle et palpation de sécurité,
- Séquence 6 : Télésurveillance et vidéo protection.



Certificat Professionnel - Agent de prévention et de sécurité (CQP APS)

Prérequis
Etre titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable. Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français (validation par test). Connaissance de base en informatique. Etre capable de retranscrire des anomalies sur une main courante. Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003-239 (Titre IV / Article 94-5 / 1° à 7°).

Durée
Variable selon le lieu de formation

Formateurs
Formateurs reconnus compétents

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise de l'apprenant

Méthodes pédagogiques
Face à face pédagogique. Support de cours. Matériel de secourisme. Matériel d'incendie. Matériel de palpation. PC sécurité informatisé avec main courante

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
La Formation CQP-APS est validée par un examen assuré par un jury composé de professionnels de la sécurité. L'examen du CQP-APS se déroulera sur 5 unités de valeurs : Incendie, Cadre Légale et Déontologie, Surveillance Générale, Surveillance Générale Pratique, Secours à Personnes

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En agence City'Pro ou sur city-pro.info